



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR CIRCULATION IMMÉDIATE**

Quatre ex-militaires sont condamnés au Guatemala pour crimes contre l'humanité – Un de leurs co-accusés est détenu au Canada

Avocats sans frontières Canada se réjouit du verdict dans l'affaire du massacre de Las Dos Erres et presse le Canada d'en tenir compte dans le dossier de Jorge Vinicio Sosa Orantes

Ciudad de Guatemala, le 3 août 2011 – Avocats sans frontières Canada (ASFC) se réjouit de la décision rendue hier à Ciudad de Guatemala par la Cour pénale de première instance dans l'affaire du massacre de la communauté de Las Dos Erres.

Les quatre ex-militaires accusés ont été condamnés à 30 ans de prison pour chacune des 201 personnes dont le meurtre a été prouvé de même qu'à 30 ans pour crimes contre l'humanité. Le tribunal a souscrit à la preuve accablante présentée par les avocats de la poursuite (ministère public) et des victimes à l'effet qu'entre les 6 et 8 décembre 1982, trois des quatre condamnés ont torturé, violé et massacré la population de Las Dos Erres, femmes enceintes et bébés naissants y compris. Le quatrième condamné a collaboré à mettre en place les conditions pour que le massacre puisse avoir lieu et s'est par la suite approprié les biens des victimes.

« C'est un verdict historique, un grand jour pour la justice au Guatemala et à l'échelle internationale, a commenté le Directeur général d'ASFC, Maître Pascal Paradis, qui a assisté à la fin du procès et au prononcé de la sentence. Les familles des victimes obtiennent enfin justice après 29 ans d'impunité et près de 20 ans de combat judiciaire. Nous saluons le travail des trois juges de la Cour. Nous félicitons de manière particulière les familles des victimes, leurs représentants de la société civile et leurs avocats, qu'ASFC appuyait dans ce dossier. »

Cette décision ouvre la voie à ce que justice soit faite dans d'autres cas emblématiques de violations des droits humains commises durant le conflit armé interne qu'a connu le pays. *« Nous continuerons à soutenir les avocats des victimes en ce sens », a continué Maître Paradis.*

Trois des quatre personnes condamnées hier faisaient partie d'une unité d'élite de l'armée guatémaltèque qui comptait 17 membres, dont Jorge Vinicio Sosa Orantes. Or, ce dernier a été arrêté le 18 janvier 2011 en Alberta. Monsieur Sosa Orantes, qui possède la triple citoyenneté guatémaltèque, canadienne et américaine, est toujours détenu en Alberta et fait face à une demande d'extradition des États-Unis pour une infraction en matière d'immigration.

Ce qui est plus important pour ASFC est que monsieur Sosa Orantes est officiellement accusé au Guatemala d'avoir participé au massacre de Las Dos Erres, la preuve testimoniale et documentaire acceptée hier par le tribunal l'identifiant nommément comme un des autres auteurs présumés de ce massacre.

« Le Canada, qui a récemment décidé d'agir relativement aux présumés responsables de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité se trouvant au Canada, doit tenir compte de la décision rendue hier dans l'évaluation du dossier de monsieur Sosa Orantes. Jorge Vinicio Sosa Orantes ne peut être extradé que si le Canada obtient des garanties qu'il fera face à la justice et pourra se défendre en rapport avec le massacre de Las Dos Erres. Sinon, le Canada devra lui-même enquêter et éventuellement juger l'affaire en vertu de sa Loi sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. C'est-ce que désirent les victimes, c'est ce qu'exigent la lutte contre l'impunité et la justice », a conclu maître Paradis.

À propos d'Avocats sans frontières Canada : ASFC est une organisation non gouvernementale qui a pour mission de soutenir la défense des droits des personnes ou des groupes les plus vulnérables par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation légale. Les principaux projets de coopération internationale d'Avocats sans frontières Canada sont actuellement mis en œuvre en Haïti, en Colombie et au Guatemala. Dans ce dernier pays, ASFC travaille, grâce à l'appui du gouvernement canadien, à renforcer la représentation juridique des victimes dans les cas emblématiques de violation des droits humains. Pour plus d'information : www.asfcanada.ca.

-30-

Pour information : Geneviève Villeneuve-Patry
Coordonnatrice communications et financement
Téléphone : 418.907.2607 #107
Courriel : genevieve.villeneuve-patry@asfcanada.ca